

Modèle économique, modèles de revenus, contrats d'édition et licences de diffusion en Creative Commons pour les Editions de l'Université de Lorraine

Note pour le service appui à la recherche de la Direction de la Documentation et de l'Édition de
l'Université de Lorraine

Cyril Czernielewski, conservateur stagiaire de l'ENSSIB

Mars 2021

Table des matières

1/Modèles économiques et modèles de revenus	3
2/Contrat d'édition et licences Creative Commons :	9
3/Synthèse des entretiens.....	12
3.1/Modèle économique :.....	12
3.2/ Les modèles de revenus :.....	14
3.3/ Contrats d'édition et licences CC	17
4/Hypothèses de travail :	18
4.1/La situation de départ :.....	18
4/2. Matrice SWOT simplifiée du projet :.....	18
4.3/Modèle économique et modèles de revenus :.....	19
4.3.1/ Restructurer les collections et l'offre éditoriale et commerciale :	20
4.3.2/ Développer un site internet d'accès unique à l'offre éditoriale quel que soit le modèle de diffusion :.....	21
4.3.3/ Dimensionner les moyens RH et organiser la chaîne d'édition structurée en 2 phases : ..	21
4.3.4/Recourir de manière accrue aux subventions externes et pérenniser le soutien financier de la DDE :	21
4.4/Contrats d'édition et licences Creative Commons.....	22

Sigles utilisés :

CEP : Compte d'exploitation prévisionnel

CoSO : Comité pour la Science Ouverte

ENSSIB : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

FPUS : Fondation des Presses Universitaires de Strasbourg

OA : Open Access

PUC : Presses Universitaires de Caen

PULM : Presses Universitaires François Rabelais

PUL : Presses Universitaires de Lyon

PULM : Presses Universitaires de la Méditerranée

SAN : Service d'Aide à la Numérisation

Cette note est le résultat d'un stage de 4 semaines du 1^{er} mars au 2- mars 2021 au service d'appui à la recherche de la Direction de la Documentation et de l'Édition de l'Université de Lorraine dans le cadre du cycle de perfectionnement des conservateurs de l'ENSSIB. La mission confiée consiste à dresser un état de l'art sur les modèles économiques des maisons d'édition en accès ouvert avec un focus sur les modèles applicables dans le contexte français, à étudier les contrats d'édition et les licences de diffusion utilisées dans la diffusion ouverte des contenus scientifiques et à élaborer des scénarios et des préconisations pour les Editions De l'Université de Lorraine (EduL).

La méthodologie retenue est la suivante : après une revue de la littérature internationale sur les modèles économiques, et la recherche de matériaux sur les contrats d'édition et les licences de diffusion en Creative Commons, un questionnaire a été élaboré et des entretiens auprès de 8 maisons d'édition publique françaises ont été menés afin de dégager des hypothèses de travail pour les EDUL.

1/Modèles économiques et modèles de revenus

La littérature offre plusieurs manières d'aborder les modèles économiques de l'édition des monographies en OA. Cette section a pour but de définir ce que les auteurs entendent par modèle économique, de clarifier les différentes approches et de proposer une typologie qui servira de grille d'analyse pour la suite de cette note.

Si les angles d'attaques rencontrés sont variés et si chaque publication admet des variantes les typologies suivantes sont exemplaires et on les retrouve assez classiquement¹.

Par exemple, Samuel Moore retient trois modèles économiques² :

- Le modèle Book Processing Charges (BPC) qui consiste pour l'éditeur à percevoir un montant afin de couvrir leurs charges de production ou compenser les pertes estimées de revenus du fait de la publication en accès ouvert. Le montant est apporté par l(es) auteur(s) de la monographie, quelle que soit l'origine institutionnelle de ce montant (aide à la publication de l'employeur, du laboratoire de recherche, etc.)
- Le modèle Freemium qui consiste pour l'éditeur à proposer la publication d'une version Open Access du titre, souvent sous une forme minimale/dégradé, et à proposer une version enrichie que l'éditeur espère valoriser, soit sous forme imprimée, soit sous forme numérique avec la vente d'un format PDF ou ePub. Moore cite en France OpenEdition comme emblématique de ce modèle, qui délivre un format HTML gratuit tout en proposant l'accès payant aux formats PDF et ePub aux particuliers ou aux bibliothèques ayant souscrit à son

¹ Pour une autre approche des modèles économiques de l'édition de monographies en OA, voir aussi l'annexe 4 in CROSSICK, Geoffrey. Monographs and Open Access A report of HEFCE, HEFCE 2015. En ligne : <https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20170712122802/http://www.hefce.ac.uk/pubs/rereports/year/2015/monographs/>

² MOORE, Samuel. PASTEUR4OA Briefing Paper : Open Access Monographs, Avril 2016. En ligne : http://www.pasteur4oa.eu/sites/pasteur4oa/files/resource/PASTEUR4OA%20Monographs%20Briefing%20Paper_final.pdf

offre, ou Open Book Publisher au Royaume Uni qui offre gratuitement le format HTML et le téléchargement payant des formats PDF et ePub.

- Le modèle par financement de consortiums qui consiste pour l'éditeur à rassembler auprès d'une multitude de bibliothèques académiques de petites contributions qui couvrent les coûts d'édition. En s'adressant à un large nombre de bibliothèque, ce modèle permet de réduire les risques et de publier des monographies sans craindre d'être dans l'incapacité de couvrir les coûts d'édition.

Martin Paul Eve décrit, quant à lui, quatre modèles économiques alternatifs au modèle BPC³ :

- Le modèle de subvention par le support imprimé. Dans ce modèle, la version numérique en accès libre est gratuite mais l'éditeur conserve les revenus de la version imprimée (ou note Martin P. Eve, ceux de versions numériques spécifiques). Ce modèle se base sur la présomption que font les éditeurs sur la préférence de leurs clients pour l'imprimé. Eve cite comme exemple de ce modèle Open Book Publishers qui propose pour chacun de ses titres en OA une impression à la demande de haute qualité.
- Le modèle de subvention institutionnelle. Dans ce modèle les universités ou d'autres types d'institutions subventionnent l'édition de monographies en OA parce qu'elles y trouvent un intérêt économique ou stratégique. Le subventionnement dont il est ici question est un subventionnement pérenne qui se distingue de crédits d'impulsion ou du financement d'une opération ponctuelle.
- Le modèle Freemium pour lequel l'éditeur crée une version de la monographie supérieure de celle en OA et qui n'est accessible qu'en payant. Eve cite OpenEdition qui propose aussi d'autres fonctionnalités dès lors que les bibliothèques souscrivent à son offre.
- Le modèle de financement collectif qui, se basant sur l'idée que seule la première copie coûte pour l'édition d'une monographie sur support numérique et que le coût marginal des suivantes tend vers zéro, propose de mutualiser les risques et les coûts en agrégeant la demande collective afin de financer la première copie. Ce modèle est celui qu'a mis en œuvre Knowledge Unlatched (KU) pour sa collection pilote de 38 monographies en 2014. Avec la souscription de 200 bibliothèques le coût unitaire d'achat avait été estimé à 60\$, avec 300 souscriptions le coût unitaire d'achat estimé à 40\$. Le montant de la souscription pour chaque bibliothèque avait été plafonné à 1680\$.

L'approche la plus originale est celle d'Isabella Penier, Martin Paul Eve et Tom Grady pour le COPIM en 2020⁴. Elle distingue modèle économique et modèles de revenus. Les modèles de revenus sont des modèles théoriques qui, dans la pratique, se combinent pour assurer la viabilité économique des maisons d'édition qui publient des monographies en OA comme le décrivent pour leur structure Ruppert Gatti et Marc Mierowsky, respectivement directeur et éditeur chez Open Book Publishers⁵.

³ EVE, Paul Martin : Open access and the humanities, Contexts, Controversies and the Future. Cambridge University Press, 2014.

https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/02BD7DB4A5172A864C432DBFD86E5FB4/9781107097896AR.pdf/Open_Access_and_the_Humanities.pdf?event-type=FTLA

⁴ PENIER, Isabella ; EVE, Paul Martin ; GRADY, Tom. COPIM Revenue Models for Open Access Monographs 2020. En ligne : [COPIM – Revenue Models for Open Access Monographs 2020 | Zenodo](#)

⁵ GATTI, Rupert; MIEROWSKY, Marc. Funding open access monographs: A coalition of libraries and publishers. College & Research Libraries News, [S.l.], v. 77, n. 9, p. 456-459, oct. 2016. ISSN 2150-6698. En ligne: <https://crln.acrl.org/index.php/crlnews/article/view/9557/10902>. Date accessed: 18 mar. 2021. doi:<https://doi.org/10.5860/crln.77.9.9557>.

Ils constituent une grille d'analyse qu'il me semble pertinent d'appliquer parce qu'ils permettent une analyse plus fine que la description des modèles économiques dont certains items sont relativement communs d'un éditeur à un autre, et parce qu'ils rendent visible, au-delà des frontières, un écosystème éditorial en OA particulièrement diversifié.

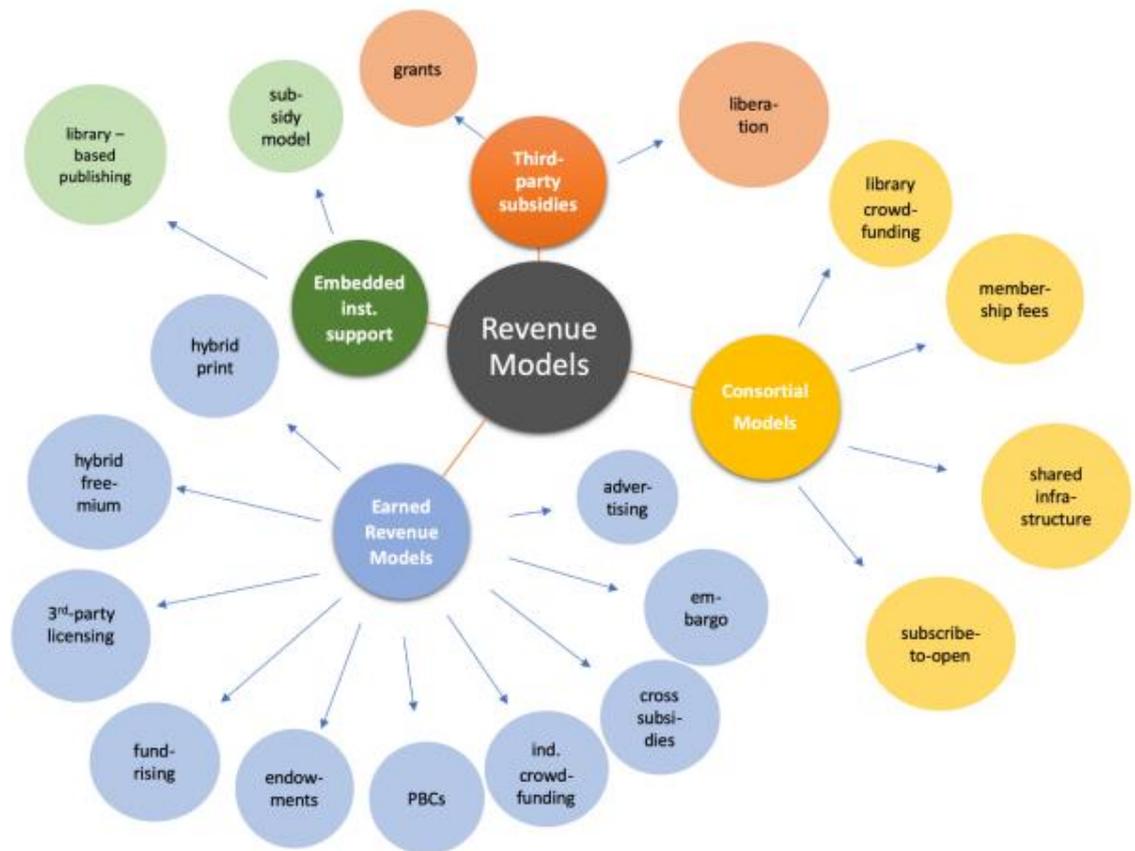
Pour Izabella Penier, Martin Paul Eve et Tom Grady, le modèle économique décrit comment l'éditeur crée et distribue la valeur entre les différents acteurs de la chaîne éditoriale et les mécanismes qui lui permettent de capter une partie de cette valeur. Pour un éditeur académique de monographies en OA le modèle économique décrit :

- L'offre de valeur, soit son catalogue et les services proposés.
- Ses clients (auteurs, lecteurs et bibliothèques) et ses partenaires (financeurs, sponsor, etc.).
- Ses ressources (auteurs, reviewers, ressources intellectuelles, infrastructure, image de marque) nécessaires à la distribution de la valeur.
- Ses activités principales (édition, production, marketing, etc.) nécessaires à la distribution de la valeur.
- Le mécanisme qui transforme l'offre de valeur en revenus

Le modèle de revenus (MR) décrit la génération de revenus à l'intérieur du modèle économique. Penier, Eve et Grady proposent la typologie suivante de modèles de revenus :

- Le modèle de revenus propres : l'éditeur conduit des activités, propose des services ou vend des objets qui génèrent des revenus propres pour financer ses opérations d'OA.
- L'appui institutionnel : les opérations de l'éditeur OA sont financés par des subventions de l'organisation à laquelle il est attaché : université, bibliothèque, institut, laboratoire de recherche, association. Ce modèle de revenus inclut le support en nature tels que les services support de l'institution (RH, finance, communication, usage des infrastructures informatiques, etc.), personnels de bibliothèque, etc.
- Les subventions de tiers : les dons qui proviennent de partenaires extérieurs, commerciaux ou à but non lucratif.
- Le modèle consortial : des partenaires subventionnent l'éditeur sans prestation de service directe.

Cette typologie permet à Penier, Eve et Grady de proposer le schéma suivant :



Chacun de ces quatre modèles de revenus fait l'objet d'une nouvelle classification selon l'origine des revenus :

- Les revenus viennent des utilisateurs finaux (vente d'imprimés, de service premium, de licence, etc.). On parle alors de modèle de revenus coté demande.
- Les revenus viennent des producteurs de contenu, de l'auteur ou de son institution (BPC) ou de l'éditeur (subventions, dons, support en nature de l'institution à laquelle l'éditeur est attaché, etc.). On parle de modèle de revenus coté offre.
- Les revenus viennent de tiers, donation de partenaires extérieurs qui ont un intérêt à la diffusion de la connaissance, qui sont indépendantes et sans relation directe avec l'éditeur (organisations internationales, ONG, entreprises, etc.). Ce modèle est dit modèle de revenus coté tiers. Il est à strictement parler une variante du modèle coté offre.

Sur l'ensemble des études de cas de la publication du COPIM 2020, cette typologie se décline en résumé comme ci-dessous et chacun des modèles fait l'objet d'une analyse SWOT⁶ :

Les modèles à revenus propres :

- *Publicité*
 - MR coté demande / insertion de liens publicitaires contextuel ou de placement de produits dans la monographie en OA ou sur le site de l'éditeur.
- *Book Processing Charge (BPC)*

⁶ Pour disposer des exemples propres à chaque modèle, se référer à l'étude en question qui porte essentiellement sur des pays étrangers à la France.

- MR coté demande / l'éditeur demande à l'auteur ou à l'institution à laquelle il appartient des frais pour accepter la publication de la monographie. Il existe plusieurs variantes suivant que les BPC couvrent tel ou tel coût ou soient oui ou non une condition d'acceptation de publication du manuscrit. Modèle dominant de l'édition commerciale.
- *Subventions croisées*
 - MR coté offre / le financement de l'édition de monographies en OA provient des revenus de l'activité commerciale de l'éditeur. Ce modèle est différent du modèle hybride imprimé parce que la source de financement peut avoir une toute autre origine que le produit des ventes de la version imprimée du titre de monographie en question.
- *Collecte de fond (individuel) – Crowdfunding from individuals* – ponctuel et limité
 - MR coté demande
- *Collecte de fond (dons individuels ou d'organisations)* – distinct du Crowdfunding from individuals car périodique et continue.
 - MR coté demande
- *Embargo OA*
 - MR coté demande / une monographie devient une monographie en OA après un délai convenu qui peut être fixe (en durée) [et qui permet de générer un revenu grâce à l'exclusivité] ou variable en fonction d'un niveau de montant cumulé de recettes
- *Donations*
 - MR coté tiers ou MR coté offre
- *Hybride Freemium*
 - MR coté demande / édition support numérique ; une version numérique en OA (HTML) et une à plusieurs versions numériques (PDF, ePub, MOBI) enrichies et payantes
- *Hybride imprimé*
 - MR coté demande / édition multi support ; le support numérique en OA et le support imprimé payant
- *Concession de licences à des tiers*
 - MR coté offre / inconnu à ce jour pour l'édition de monographies en OA

Les modèles d'appui institutionnel :

- *L'édition adossée à une bibliothèque :*
 - MR coté offre / l'éditeur collabore avec une bibliothèque et partage des ressources pour faire de l'édition en OA qui soit financièrement réalisable. Ce modèle implique souvent le partage d'un même budget et une délimitation des responsabilités de chacun. Le partage de ressources peut-être en nature ou financier.
- *Le modèle de subventions :*
 - MR coté offre / modèle dans lequel l'éditeur est subventionné directement ou indirectement par une université, un centre de recherche, une bibliothèque, et ce aussi bien en nature (masse salariale, équipement, etc.) que financièrement. Ce modèle est différent du modèle d'édition adossée à une bibliothèque car il s'agit du financement de presses universitaires en tant que structure séparée.

Les modèles par subvention de tiers :

- *Dons :*
 - MR coté tiers / dans ce modèle une institution tiers (société savante, association, fondation) subventionne la publication en OA, en partie ou en totalité, de manière directe ou indirecte, financièrement ou en nature.
- *Libération :*
 - MR coté tiers / dans ce modèle des monographies déjà publiées font l'objet d'un rachat du copyright par une institution afin qu'elles soient publiées en OA.

Les modèles consortiaux :

- *Le modèle de souscription auprès des bibliothèques*
 - MR coté demande / un intermédiaire (une plateforme) interconnecte plusieurs acheteurs et éditeurs pour libérer un titre et rendre sa publication en OA. Ce modèle de revenus est proche de celui de la collecte de fond mais il s'en éloigne par le fait que l'engagement est collectif. L'exemple le plus célèbre est celui de Knowledge Unlatched.
- *Le modèle à cotisation des membres*
 - MR coté offre / un groupe d'institutions forme un consortium pour aider à la publication de monographies en OA. Le but est de générer des économies d'échelle.
- *Le modèle de partage d'infrastructure*
 - MR coté offre / modèle de partage d'infrastructures et de ressources entre universités pour économiser des coûts, bénéficier d'économies d'échelle et créer les conditions d'un environnement propice à la libre circulation de l'information en proposant une alternative solide à l'édition commerciale.
- *Le modèle de souscription pour l'accès libre*
 - Un modèle mixte, coté demande, coté offre et coté tiers / Les bibliothèques souscrivent pour avoir accès au contenu et quand un certain seuil de souscriptions est atteint le contenu est accessible en OA.

2/Contrat d'édition et licences Creative Commons :

Les éditeurs publics proposent à leurs auteurs des contrats d'édition ou contrats de cession de droits d'auteur. Ces contrats peuvent être exclusifs ou non exclusifs suivant que l'auteur cède de manière exclusive ses droits patrimoniaux ou qu'il se réserve la possibilité de céder ses droits à une autre partie.

Les contrats d'édition sont régis par les articles L132-1 à L132-17 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le sous-groupe « Edition scientifique ouverte » du collège « Publication » du Comité pour la science ouverte (<https://www.ouvrirelascience.fr/edition-scientifique-ouverte/>) a réuni un groupe de travail, préalablement initié au sein du réseau Medici Métiers de l'édition scientifique publique, qui propose des modèles de contrat adaptés à l'édition publique et à la science ouverte.

Les modèles de contrat disponibles aujourd'hui sont au nombre de trois : deux modèles de contrat de cession de droits d'auteur pour une contribution dans un périodique, à titre exclusif et non exclusif et un modèle de contrat d'édition pour une contribution à un ouvrage collectif (cession des droits d'auteur à titre gracieux et non exclusif).

Lors de l'entretien réalisé le 08/03/2021, Céline Beauchamps, animatrice du groupe de travail « Droits d'auteur » du réseau Medici de l'édition scientifique publique, a confirmé que le travail se poursuivait et que de nouveaux modèles de contrat étaient en cours d'élaboration et qu'ils seraient incessamment disponibles sur les pages du sous-groupe « Edition scientifique ouverte du collège « Publication du Comité pour la science ouverte ». Ces modèles de contrat vont couvrir les cas suivants :

- Un contrat non exclusif pour les monographies avec rémunération de l'auteur.
- Un contrat exclusif pour les monographies avec rémunération de l'auteur.
- Un contrat non exclusif pour les monographies sans rémunération.
- Un contrat pour les monographies sur support numérique uniquement.

Les contrats mis d'ores et déjà à disposition incorporent des clauses en cohérence avec le contexte de la science ouverte, en particulier l'application optionnelle des licences Creative Commons (CC). Ces dernières définissent les conditions de réutilisation des œuvres et permettent aux publications d'être intégrées dans des répertoires comme le Directory of Open Access Book (DOAB) qui intéresse au premier chef les monographies en OA.

Les licences CC sont au nombre de six. Les principes communs qui s'appliquent à toutes les licences CC sont les suivants :

- Le droit à la paternité (citation du nom de l'auteur) doit être respecté. Il s'agit d'un droit moral, inaliénable, perpétuel et incessible.
- L'autorisation de reproduire, de distribuer et de communiquer l'œuvre au public dans son format original, y compris dans des œuvres composites, est consentie à titre non exclusif et gratuit.
- La licence et les options choisies doivent apparaître clairement à chaque utilisation ou diffusion de l'œuvre, si possible sous la forme d'un lien vers la licence.
- Toutes les clauses, y compris la clause d'attribution, peuvent être levées au cas par cas par le titulaire des droits dans le cadre d'une négociation contractuelle, gracieusement ou à titre onéreux.

- En cas de rediffusion d'une œuvre, éventuellement modifiée, il est impossible d'imposer des conditions d'utilisation de l'œuvre qui altèrent ou restreignent les termes de la licence initiale.

En termes d'autorisation et d'obligation chaque licence est cependant plus ou moins restrictives⁷ :

- *Licence CC-BY* :
 - Autorisation de toute exploitation de l'œuvre (partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer, réutiliser, adapter) par tous moyens, sous tous formats et sous toutes licences. Toutes les exploitations de l'œuvre ou des œuvres dérivées, y compris à des fins commerciales, sont possibles.
 - Obligation de créditer les créateurs de la paternité des œuvres originales, d'en indiquer les sources et d'indiquer si des modifications ont été effectuées aux œuvres (obligation d'attribution).
- *Licence CC-BY-SA* :
 - Autorisation de toute exploitation de l'œuvre (partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer, réutiliser, adapter) par tous moyens et sous tous formats. Toutes les exploitations de l'œuvre ou des œuvres dérivées, y compris à des fins commerciales, sont possibles.
 - Obligation de créditer les créateurs de la paternité des œuvres originales, d'en indiquer les sources et d'indiquer si des modifications ont été effectuées aux œuvres (obligation d'attribution).
 - Obligation de diffuser les nouvelles œuvres dérivées selon des conditions identiques (selon la même licence) à celles de l'œuvre originale (donc autoriser à nouveau les modifications et les utilisations commerciales).
- *Licence CC-BY-ND* :
 - Autorisation de toute diffusion de l'œuvre originale (partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer), y compris à des fins commerciales, par tous moyens et sous tous formats, tant que l'œuvre est diffusée sans modification et dans son intégralité.
 - Obligation de créditer les créateurs de la paternité des œuvres originales, d'en indiquer les sources et d'indiquer si des modifications ont été effectuées aux œuvres (obligation d'attribution).
 - Obligation de n'effectuer aucune diffusion partielle, modification, adaptation ou traduction de l'œuvre.
- *Licence CC-BY-NC* :
 - Autorisation de toute exploitation de l'œuvre (partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer, réutiliser, adapter) par tous moyens, sous tous formats et sous toutes licences. Toutes les exploitations de l'œuvre ou des œuvres dérivées, sauf à des fins commerciales, sont possibles. Les dérivations secondaires peuvent cependant être diffusées sous n'importe quelle licence, et par exemple être exploitées à des fins commerciales.
 - Obligation de créditer les créateurs de la paternité des œuvres originales, d'en indiquer les sources et d'indiquer si des modifications ont été effectuées aux œuvres (obligation d'attribution).
 - Obligation de ne pas tirer profit (gain direct ou plus-value commerciale) de l'œuvre ou des œuvres dérivées.
- *Licence CC-BY-NC-SA* :

⁷ D'après <https://creativecommons.org/licenses/?lang=fr-FR> et <https://coop-ist.cirad.fr/etre-auteur/utiliser-les-licences-creative-commons/>

- Autorisation de toute exploitation de l'œuvre (partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer, réutiliser, adapter) par tous moyens, sous tous formats. Toutes les exploitations de l'œuvre ou des œuvres dérivées, sauf à des fins commerciales, sont possibles. Cette licence interdit que les nouvelles dérivations de l'œuvre dérivée soient exploitées à des fins commerciales.
- Obligation de créditer les créateurs de la paternité des œuvres originales, d'en indiquer les sources et d'indiquer si des modifications ont été effectuées aux œuvres (obligation d'attribution).
- Obligation de ne pas tirer profit (gain direct ou plus-value commerciale) de l'œuvre ou des œuvres dérivées.
- Obligation de diffuser les nouvelles créations selon des conditions identiques (selon la même licence) à celles de l'œuvre originale (donc autoriser à nouveau les modifications et interdire les utilisations commerciales).
- *Licence CC-BY-NC-ND :*
 - Autorisation de toute diffusion de l'œuvre originale (partager, copier, reproduire, distribuer, communiquer), sauf à des fins commerciales, par tous moyens et sous tous formats, tant que l'œuvre est diffusée sans modification et dans son intégralité. Cette licence n'autorise les utilisateurs qu'à télécharger et diffuser gratuitement les œuvres sans modification et dans leur intégralité.
 - Obligation de créditer les créateurs de la paternité des œuvres originales, d'en indiquer les sources et d'indiquer si des modifications ont été effectuées aux œuvres (obligation d'attribution).
 - Obligation de n'effectuer aucune diffusion partielle, modification, adaptation ou traduction de l'œuvre.
 - Obligation de ne pas tirer profit (gain direct ou plus-value commerciale) de l'œuvre ou des œuvres dérivées.

3/Synthèse des entretiens

Les entretiens ont été conduits du 08 mars au 23 mars 2021. La première sélection des interlocuteurs s'est effectuée sur la base des éditeurs publics qui disposent de collections chez OpenEdition et sur la base de l'expertise, en particulier dans le champ des contrats de cession de droits d'auteur. Une ancienne directrice d'une maison d'édition publique a bien voulu répondre à mes questions.

11 maisons d'édition publiques ont été contactées ; 8 ont répondu favorablement à la demande d'entretien. 10 entretiens ont été conduits : 8 avec des responsables d'éditeurs publics, 2 avec des experts.

Un questionnaire type a été établi qui couvrait des questions relevant de quatre champs :

- Politique générale de l'éditeur en matière d'édition des monographies.
- Politique éditoriale de l'éditeur en matière d'Open Access.
- Pratiques de l'éditeur en matière de contrat de cession des droits d'auteur et articulation avec l'application de licences CC.
- Financement de l'activité éditoriale de l'éditeur, en particulier des monographies en OA.

3.1/Modèle économique :

L'offre de valeur, catalogue et services proposés :

- Les éditeurs consultés proposent entre 130 et 2000 titres à leurs catalogues. Ils éditent tous des ouvrages de recherche. Les entretiens font apparaître une volonté réelle chez certains éditeurs de diversifier l'offre des monographies en terme de niveau, avec l'édition d'ouvrages de médiation scientifique (PUL, PUFR, PULM, Editions Quae) à destination d'un public plus large que le public académique, voire grand public pour certains. Les PUFR ont une offre de manuels à destination des étudiants et les Presses de l'ENSSIB ont une collection explicitement destinée aux professionnels des bibliothèques.
- Les éditeurs publient généralement concomitamment les titres de monographies sur support imprimé et sur support numérique. Seules les Presses de l'ENSSIB proposent une collection nativement numérique, en accès ouvert.
- Les éditeurs de l'échantillon proposent tous la commande en ligne de leurs monographies imprimées, soit directement soit indirectement en renvoyant vers le comptoir des presses universitaires. Les Presses de l'ENSSIB et les Editions ENS-Lyon proposent l'acquisition du format numérique sur leur propre site. Les Editions de la rue d'Ulm renvoient pour l'acquisition de ce format vers les agrégateurs Numilog ou Cyberlibris. Une partie des éditeurs de l'échantillon déclarent placer et diffuser d'autres titres de monographies numériques sur des plateformes payantes, Cyberlibris, Numilog et Immatériel en particulier.
- L'ensemble des éditeurs de l'échantillon diffusent via OpenEdition une offre de monographies en Open Access, suivant cependant des modalités variables. Ainsi, certains (Les Presses de l'ENSSIB, ENS Editions Lyon et les PUFR) proposent des titres en Open Access simple chez OpenEdition quand d'autres (Editions de la rue d'Ulm, FPUS, PULM, PUL, PUS, PUFR) n'en proposent pas et ont très majoritairement recours au freemium avec une proportion moindre d'accès exclusif. Seules, en mars 2021, les Editions de la rue d'Ulm proposent très majoritairement un accès exclusif à leurs titres chez OpenEdition, le freemium étant résiduel

à l'heure actuelle ; à terme les Editions de la rue d'Ulm devraient proposer 50% de leurs titres en accès exclusif et 50% en freemium. Les Editions Quae proposent, elles, des collections en STM en libre accès depuis leur site propre et dédié à l'Open Access, Quae-Open. Leur offre OA en SHS est accessible sur OpenEdition, quasi exclusivement en freemium. Seules les Presses de l'ENSSIB et les Editions Quae disposent d'un site qui diffuse en OA leur production de monographies⁸. La FPUS autorise explicitement le dépôt de la version éditeur des contributions à un ouvrage collectif dans une archive ouverte.

Les clients (auteurs, lecteurs et bibliothèques) et ses partenaires (financeurs, sponsor, etc.) :

- Classiquement les clients sont des lecteurs et les bibliothèques. Les partenaires financiers (extérieurs aux organismes de tutelle) évoqués lors des entretiens sont dans l'ordre décroissant, les Régions (PUL, PULM), le Ministère de la Culture et des associations à but non lucratif (PUL).

Les ressources nécessaires à la distribution de la valeur :

- Tous les éditeurs de l'échantillon disposent d'une indispensable structure de reviewing afin de garantir la qualité des contenus éditoriaux. Suivant le dimensionnement des éditeurs et l'existence de nombreuses collections, elles peuvent être unique ou multiples et organisées par collection.
- A l'exception des Editions Quae qui louent leurs locaux, les éditeurs de l'échantillon bénéficient de la mise à disposition à titre gratuit de locaux et des frais d'entretien et de fonctionnement de ces locaux.
- La majorité des presses universitaires de l'échantillon utilisent Métopes comme méthode et outils de production et de diffusion des supports imprimés et numériques. Ces outils sont le fruit de l'infrastructure de recherche Métopes de l'Université de Caen. Les Editions Quae utilisent la chaîne d'édition structurée mise au point avec les outils APSED.
- Les PUL, les PUC, les Presses de l'ENSSIB, les Editions Quae, la FPUS bénéficient d'une dotation annuelle de fonctionnement. Les PUF, ENS Editions et les PULM n'en bénéficient pas. Les PUF disposent cependant d'avances remboursables de la part de leur tutelle. Ces dernières maisons d'édition sont dans l'obligation de financer leur activité par des ressources telles que les aides à la publication interne, les subventions extérieures et le produit des ventes. Elles fonctionnent selon le modèle du petit équilibre qui consiste à couvrir les coûts de production du service par les recettes directes.
- Les projets éditoriaux bénéficient dans toutes les maisons d'édition de l'échantillon d'aides interne à la publication de la part des laboratoires de recherche, d'organismes de recherche ou via le financement de projet de recherche type ANR, ainsi que, parfois, de subventions externes de la part de collectives territoriales, d'un ministère ou d'une association.
- La masse salariale est soit supportée par l'organisme de tutelle lorsque la totalité des salariés sont des agents publics, statutaires ou contractuels, mis à la disposition de l'éditeur public (PUL), soit est supportée en partie par l'éditeur sur ressources propres comme dans le cas des PUF. Aux Editions Quae, deux organismes de recherche membres du GIE mettent 19 personnels à disposition. Suivant le dimensionnement de l'éditeur, le nombre d'emplois varie de 4,3 ETP (PUF), 7 ETP (PUL et PULM), 16 ETP (Editions ENS) ; sans que l'on puisse ici donner l'équivalent temps plein, les Editions Quae disposent de 24 personnels. Au cours des entretiens, il est revenu à plusieurs reprises la nécessité de consacrer à minima 1 ETP à l'édition structurée avec Métopes. Aux Editions Quae, une partie des activités de l'édition structurée

⁸ Cf. Annexe : Relevé des données des titres des éditeurs publics sur la plateforme OpenEdition p.55

est réalisée par les 7 secrétaires d'édition à l'aide fichiers qui ne sont pas d'emblée en XML ; la réalisation des fichiers XML est une activité dédiée à l'éditeur numérique ; aux Editions de l'ENS, le flux en XML débute avec les 4 éditrices du pôle ouvrages et l'éditeur numérique a une activité centrée sur la correction, le contrôle qualité et la mise à disposition des fichiers XML. La chaîne d'édition structurée Métopes emploie 3 ETP à la FPUS.

- L'essentiel du produit des ventes de monographies des éditeurs de l'échantillon est le résultat des ventes de support imprimé ; l'ordre de grandeur souvent exprimé est que les redevances OpenEdition représentent 10% ou moins du produit des ventes des supports imprimés. Bien qu'encore à préciser, il semble que le produit des ventes des formats numériques payants sur les plateformes commerciales soit marginal. Certains comme les Presses Universitaires de la Méditerranée (PULM) offrent un service d'impression à la demande. Pour les PULM, ce service s'inscrit dans une stratégie de minimisation des coûts de stockage avec un faible tirage imprimé à la sortie de chaque nouvelle publication.

3.2/ Les modèles de revenus :

A partir de la typologie de Penier, Eve et Grady, on peut tenter de dresser un tableau des modèles de revenus qui financent la publication en OA des éditeurs publics de l'échantillon, à considérer comme des hypothèses de travail que l'étude d'une éventuelle comptabilité analytique viendrait confirmer ou pas.

Les modèles de revenus rencontrés lors des entretiens semblent donc être les suivants :

- Les Modèles de revenus propres :
 - *Book Processing Charge (BPC)*
 - *Subventions croisées*
 - *Embargo OA*
 - *Hybride Freemium*
 - *Hybride imprimé*
- Les modèles d'appui institutionnel :
 - *Le modèle de subventions*
- Le modèle consortial :
 - *Le modèle de partage d'infrastructure*

Les modèles retenus méritent discussion.

Tout d'abord, il est difficile de pouvoir distinguer dans les pratiques des éditeurs le modèle BPC et le modèle de subvention. Dans le modèle BPC, l'éditeur demande à l'auteur ou à l'institution à laquelle il appartient des frais pour accepter la publication de la monographie. Dans le modèle de subventions l'éditeur est subventionné directement ou indirectement par une université, un centre de recherche, une bibliothèque, et ce aussi bien en nature (masse salariale, équipement, etc.) que financièrement. Or, dans la pratique, lorsqu'un éditeur demande un apport minimal à l'auteur, cet apport peut être le fruit d'une aide interne à la publication d'un laboratoire de recherche. Pour lever l'ambiguïté, il faut faire un choix méthodique en considérant que seule l'exigence d'un apport minimal (quelle que soit l'origine) constitue un financement par BPC. Ce choix est discutable, mais, à moins d'abandonner le modèle BPC, il ne semble pas y avoir d'alternative. Dans ce qui suit lorsque le cas se présente j'indique par prudence les deux modèles.

Le modèle consortial de partage d'infrastructure ne paraît pas non plus évident. Le choix de retenir ce modèle résulte de l'utilisation, souvent rencontrée, de Métopes comme outil de d'édition structurée

qu'il est tout à fait possible s'assimiler à une infrastructure de recherche partagée par un grand nombre d'éditeurs publics qui bénéficient des fruits de cette structure et dont le partage représente une économie d'échelle et un gain en terme d'effets d'apprentissage, qui financent indirectement l'édition en OA, et qu'il faut évaluer à l'aune des coûts d'opportunité que son inexistence entrainerait. Dans le même ordre d'idée, la plateforme de diffusion OpenEdition, adossée à des structures de recherche du CNRS pourrait faire l'objet d'un même traitement. J'indiquerai dans ce qui suit ce modèle consortial de partage d'infrastructure en italique à titre d'hypothèse.

Les Presses de l'ENSSIB :

- Modèles de revenus propres :
 - Embargo OA
 - Hybride Freemium
 - Hybride imprimé
- Modèles d'appui institutionnel :
 - Le modèle de subventions
- *Modèle consortial* :
 - Le modèle de partage d'infrastructure

Les Presses Universitaires François Rabelais :

- Modèles de revenus propres :
 - Embargo OA
 - Hybride Freemium
 - Hybride imprimé (et disciplinaire : les titres en médecine génèrent une part importante du produit des ventes)
- Modèles d'appui institutionnel :
 - Le modèle de subventions (variante lignes de crédit)

Les Presses Universitaires de La Méditerranée :

- Modèles de revenus propres :
 - Book Processing Charge (BPC) – (dans la mesure où un apport minimal est exigé)
 - Embargo OA (très faible proportion)
 - Hybride Freemium
 - Hybride imprimé
 - Subventions croisées ?
- Modèles d'appui institutionnel :
 - Le modèle de subventions
- *Modèle consortial* :
 - Le modèle de partage d'infrastructure

Les Presses Universitaires de Lyon :

- Modèles de revenus propres :
 - Embargo OA
 - Hybride Freemium
 - Hybride imprimé
 - Subventions croisées ?
- Les modèles d'appui institutionnel :

- Le modèle de subventions
- *Le modèle consortial* :
 - Le modèle de partage d'infrastructure

Les Editions Quae :

- Modèles de revenus propres :
 - Book Processing Charge (BPC) – (Recherche d'équilibre du CEP pour les projets à faible tirage)
 - Embargo OA
 - Hybride Freemium
 - Hybride imprimé
 - Subventions croisées
- Les modèles d'appui institutionnel :
 - Le modèle de subventions
- *Le modèle consortial* :
 - Le modèle de partage d'infrastructure (ici minimal car pas d'utilisation de Métopes ; seuls les titres en SHS sont diffusés sur OpenEdition)

ENS Editions :

- Modèles de revenus propres :
 - Hybride Freemium (10% du produit des ventes)
 - Hybride imprimé
- Les modèles d'appui institutionnel :
 - Le modèle de subventions
- *Le modèle consortial* :
 - Le modèle de partage d'infrastructure

Les Editions de la rue d'Ulm :

- Modèles de revenus propres :
 - Embargo OA (50% chez OpenEdition)
 - Hybride Freemium (50% chez OpenEdition)
 - Hybride imprimé
 - Subventions croisées
- Les modèles d'appui institutionnel :
 - Le modèle de subvention

La fondation des Presses Universitaires de Strasbourg :

- Modèles de revenus propres :
 - Embargo OA
 - Hybride Freemium
 - Hybride imprimé
- Les modèles d'appui institutionnel :
 - Le modèle de subventions
- *Le modèle consortial* :

- Le modèle de partage d'infrastructure

3.3/ Contrats d'édition et licences CC

Les résultats des entretiens concernant les contrats d'édition et leur articulation avec les licences Creative Commons (CC) sont contrastés et permettent de poser comme hypothèse que les situations en pratique sont diverses.

Les éditeurs de l'échantillon ont des contrats qui leur sont propres, souvent inspirés du modèle de contrat du Ministère de la Culture de 2014. C'est le cas des PUF, des PUL, des PULM et des Editions Quae.

Les PUL et les PULM envisagent aujourd'hui de faire évoluer leurs contrats. Les PUL amorcent un travail dans ce sens avec Lyon 3 et l'équipe Prairial. Les PULM veulent s'inspirer des modèles de contrats délivrés par le CoSO. Ces derniers modèles de contrats semblent pour l'instant encore mal connus.

Les contrats éditeurs ne semblent pas encore tous très bien articulés avec les licences CC. Les PUF, les PULM et les PUL n'ont pas de clause d'application de licence CC dans leurs contrats. L'illustration contraire est celle des Presses de l'ENSSIB et des Editions Quae. Dans le cadre de la refonte de ces contrats d'édition, les PULM penche pour l'application de la licence CC-BY-NC-ND mais déclarent que rien n'est encore décidé à ce sujet. L'interlocutrice des PUC déclare que la volonté de sa maison d'édition est de généraliser l'usage de la licence CC-BY pour les revues et les monographies mais que cela ne peut se faire qu'en concertation, en particulier avec les directeurs de revues.

Le relevé d'existence de licence CC sur les titres de collections diffusés chez OpenEdition confirme ce constat. Les Presses de l'ENSSIB, et les Editions Quae diffusent certains de leurs titres en licence CC. Les Presses de l'ENSSIB utilisent essentiellement les licences CC-BY (mais c'est exceptionnel et lié à la volonté des auteurs) et la licence CC-BY-NC-SA (dans le cadre d'une convention avec la Bibliothèque Publique d'Information). Les Editions Quae utilisent la licence CC-BY-NC-ND. La FPUS utilisent la licence CC-BY-NC-SA.

A l'exception notable des Presses de l'ENSSIB qui déclarent ne pas avoir constaté de réticence des auteurs à l'usage des licences CC, bien au contraire, les autres éditeurs pointent la résistance des auteurs à l'utilisation de licences CC ; dans le meilleur des cas, les auteurs accepteraient la licence CC la plus restrictive, la licence CC-BY-NC-ND. L'hypothèse de travail que ce constat induit est celle d'une réticence des auteurs à l'usage des licences CC fonction des champs disciplinaires, les auteurs en SHS se trouvant plus réticents que d'autres à accepter leur application alors que d'autres issus de l'info-com y semblent plus favorables. Hypothèse qu'il faudrait tester en rendant compte du degré d'acceptation des licences CC en STM par une étude plus large.

4/Hypothèses de travail :

4.1/La situation de départ :

Les Editions De l'Université de Lorraine sont un éditeur public en phase de refondation avec la création d'une nouvelle structure, les Editions De l'Université de Lorraine (EduL) en 2021 qui ont pour mission statutaire de soutenir la science ouverte.

- L'équipe des EduL est composée d'une administratrice provisoire, d'un responsable administratif, d'un secrétaire d'édition et d'une secrétaire comptable, soit 3 ETP complétés par la décharge d'enseignement de l'administratrice provisoire. L'exercice budgétaire 2020 fait apparaître 60875€ de recettes, 52627€ de dépenses et un excédent de 8248€.
- Le fonds du catalogue des Presses Universitaires de Nancy – Editions de Lorraine dont héritent les EduL, comprend environ 1000 titres dont 500 sont encore disponibles. 26 collections sont présentes avec un directeur de collection pour chacune d'elles. Le nombre de tirages des supports imprimés varie entre 150 et 700 exemplaires. Une première analyse par échantillonnage du catalogue à partir du site du comptoir des presses universitaires fait apparaître un nombre élevé de collections, qui ne rend pas très lisible l'offre globale des PUN-EduL. L'offre globale est celle d'ouvrages de recherche sur l'ensemble des disciplines avec une prépondérance pour les SHS et relativement peu de titres en STM. Certaines collections comme « Organisation en action », « salariat et transformations », « Questions d'éducation et formation » semblent dynamiques et faire l'objet de nouvelles parutions quand des collections comme « Prépa-concours », « Perspectives américaines » et « Littérature jeunesse » semblent abandonnées. D'autres collections proposent peu de titres avec des dates de 1^{ère} parution relativement anciennes. Un nombre important de titres apparaissent aujourd'hui épuisés. Certaines collections apparaissent avoir pour cible un public plus large que le public universitaire comme « Pour ainsi dire » mais elles ne sont pas nombreuses. Il n'existe pas à proprement parler de collections de manuels.
- Le projet de refondation des PUN-EduL prévoit l'édition d'ouvrages de recherche en SHS principalement, et en STM éventuellement. Il prévoit aussi la constitution de collections de manuels à destination d'un public étudiant ainsi que d'ouvrages grand public et de prestige. Parmi l'offre future de services, on note la publication des monographies disponibles immédiatement en freemium sur la plateforme OpenEdition qui est un des engagements des EduL dans sa réponse à l'appel à projet FNSO 2021. A terme le projet EduLOA vise aussi la mise en ligne des monographies en OA qui ne seraient pas acceptées par OpenEdition sur une plateforme propre aux EduL. Le financement initial du projet EduLOA 2021-2023 se monte à 190K€ : pour 50% via le financement de l'appel à projet FNSO et pour 50% sur ressources de l'Université de Lorraine, dont 90 000€ sur 3 ans financés par les économies réalisées sur l'abonnement Elsevier et 6000€ de la part de la Direction de la Documentation et de l'Édition de l'Université de Lorraine.

4/2. Matrice SWOT simplifiée du projet :

Forces :	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• La mission statutaire claire de soutien à la science ouverte des EduL• La structuration solide de la gouvernance des EduL.• L'existence au catalogue de titres qui ont un potentiel commercial.	<ul style="list-style-type: none">• Un catalogue partiellement connu.• Une organisation des collections d'imprimés complexe et difficilement lisible ; des collections comportant un nombre limité de titres ; des collections

	<p>dont les dernières parutions semblent datées et qui ne se renouvellent pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des collections de manuels en direction des étudiants à l'état de projet. • Un dimensionnement minimal de l'équipe des Edul en terme d'ETP. • Des compétences Métopes à développer. • Un site web / boutique à développer
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un soutien affirmé de l'équipe présidentielle actuelle à la science ouverte. • Un financement de la DDE sur les économies réalisées par les désabonnements en documentation électronique. • L'appel à projet FNSO 2021 et la dynamique SO de l'ESR (CoSO en particulier). • L'Infrastructure de recherche Métopes • La plateforme OpenEdition de diffusion en OA. • Le potentiel du réseau des secrétaires d'édition dans les laboratoires de recherche de l'UL. 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un mandat présidentiel qui s'achève en 2022. • L'absence de garantie de financement du projet EdulOA dans le cadre de l'appel à projet FNSO 2021.

4.3/Modèle économique et modèles de revenus :

A la vue des éléments disponibles, des caractéristiques du projet EdulOA et des rapprochements qu'il est possible de faire suite aux entretiens avec d'autres éditeurs publics, le modèle économique qui semble le plus adapté aux Edul est celui qui s'articule avec les modèles de revenus suivants :

- Les modèles de revenus propres
 - Hybride imprimé (le produit des ventes du support imprimé finance l'OA)
 - Hybride Freemium (la redevance freemium finance l'OA)
- Les modèles d'appui institutionnel :
 - L'édition adossée à une bibliothèque (l'appui financier de la DDE)
 - Le modèle de subventions (mise à disposition des emplois et des locaux ; aides à la publication)
- *Le modèle consortial* :
 - Le modèle de partage d'infrastructure (Métopes/OpenEdition)

La volonté de proposer immédiatement les titres en freemium nécessite l'abandon du modèle Embargo OA ; l'absence de diffusion des supports numériques sur des plateformes payantes implique l'abandon du modèle des subventions croisées.

Ce modèle suppose que le financement de l'offre numérique en OA s'appuie sur les revenus des supports imprimés (Hybride imprimé), sur les aides à la publication et les subventions externes, sur l'aide financière apportée par la DDE, sur les revenus freemium (Hybride Freemium) et enfin sur le partage d'infrastructure Métopes/OpenEdition.

Le modèle de revenu de l'édition adossée à une bibliothèque est une spécificité des Edul ; il n'a pas été constaté ailleurs lors des entretiens. Ce financement original est à mettre en valeur, en particulier dans la rédaction de la réponse de l'appel à projet du FNSO.

Ce modèle est celui du modèle budgétaire dit du petit équilibre dont l'objectif est de couvrir les coûts de production du service par les recettes directes car les Edul ne disposent pas d'une dotation fonctionnelle annuelle. Par recettes directes, il faut entendre ici le produit des ventes imprimées, la redevance OA d'OpenEdition, les aides à la publication des laboratoires de l'UL, le soutien à la science ouverte de la Direction de la Documentation et de l'Édition de l'UL et les subventions externes.

La viabilité de ce modèle économique suppose de restructurer l'offre éditoriale et commerciale, d'adapter l'organisation de la chaîne d'édition structurée et les modèles de contrats de cession de droits d'auteur, de développer un site web/boutique conforme aux objectifs visés par le modèle économique et la politique clairement affichée de soutien à l'accès ouvert de l'Université de Lorraine selon les hypothèses de travail suivantes :

4.3.1/ Restructurer les collections et l'offre éditoriale et commerciale :

- Le catalogue actuel est complexe et comporte un nombre élevé de collections ainsi que 272 titres hors collection parmi lesquels de nombreux titres récents. Cette complexité ne rend pas l'offre visible. Proposition : simplifier cette offre, restructurer les collections en prenant en compte des conditions d'entrée sur OpenEdition et développer à terme des collections à destination d'un public plus large que le public universitaire et des collections de manuels.
- Réduire le tirage imprimé afin de limiter le coût des stocks et les risques d'invendus. Limiter à 500 exemplaires le tirage pour les titres ayant un potentiel commercial important et réduire le tirage de 30% pour les ouvrages de recherche.
- En complément proposer un service d'impression à la demande et pratiquer une politique de réimpression (si nécessaire et si le potentiel commercial est avéré) en prenant soin, éventuellement, de réduire le tirage à chaque nouvelle impression afin de prendre en considération la durée limitée de commercialisation d'un nouveau titre que certains éditeurs auditionnés estiment à 3 ans.
- Tester la réimpression et la commercialisation de certains titres épuisés qui sont des références dans leur domaine ainsi que des titres ayant un intérêt local. Proposer, si c'est possible juridiquement, ces réimpressions en freemium.
- Proposer des titres « locomotives » à fort potentiel commercial. Une analyse plus fine des ventes imprimées des titres de moins de 3 ans pourrait donner des pistes d'évolution de l'offre éditoriale dans cette perspective.
- Etudier la possibilité de développer des collections de manuels originaux aussi bien par un format court que par le contenu comme, par exemple, la collection « Bien débuter en mathématiques » de l'éditeur Cépaduès, qui sont accessibles financièrement aux étudiants et aux bibliothèques, et qui propose une approche centrée sur des notions et non sur un programme d'enseignement.
- Proposer chez OpenEdition le nombre de titres le plus important et le plus diversifié possible en freemium car le niveau de redevance annuelle semble fonction du volume et de la diversification de l'offre. Toutes choses égales par ailleurs, et sur la base des 3 éditeurs ayant communiqué le montant de leur redevance, 200 titres diversifiés renvoient à 10000€ de redevance annuelle, soit environ 50€ par titre quand 59 titres relativement peu diversifiés renvoient à 1500€ de redevance annuelle, soit environ 24€ par titre.

4.3.2/ Développer un site internet d'accès unique à l'offre éditoriale quel que soit le modèle de diffusion :

Les Edul ne possèdent plus de site internet/boutique propre qui présenterait les collections. Le projet EdulOA prévoit une plateforme d'accès propre aux titres en OA. Deux éditeurs ayant accepté les entretiens proposent à ce sujet des solutions différentes dont les Edul pourraient s'inspirer : Les Presses de l'ENSSIB et les Editions Quae.

Les Presses de l'ENSSIB disposent d'un site propre qui offre un double accès à leurs publications en OA :

- Soit par feuilletage de leur catalogue en ligne (qui est aussi leur boutique) et qui pour chaque titre donne accès à la commande de l'ouvrage imprimé ou au format numérique en OA (soit vers la plateforme OpenEdition, soit directement par téléchargement du PDF et/ou de l'ePub)
- Soit par une entrée directe vers l'ensemble des titres en OA avec les mêmes modalités d'accès aux fichiers numériques que précédemment.

Les Editions Quae proposent l'accès à leurs titres en OA selon deux dispositifs aussi mais qui diffèrent de celui des Presses de l'ENSSIB :

- Soit depuis leur catalogue général/boutique (La librairie Quae) où lorsqu'on accède à un titre en OA on peut l'ajouter à son panier
- Soit via l'accès au site miroir Quae-Open à partir du site de la librairie où il est directement possible de télécharger le format PDF ou ePub.

Recommandation : étudier ces deux solutions qui ont l'avantage de proposer un accès unique à l'offre imprimée payante et à l'offre en OA, en cherchant à savoir si l'accès unique valorise l'une et l'autre.

4.3.3/ Dimensionner les moyens RH et organiser la chaîne d'édition structurée en 2 phases :

Se rapprocher de l'exemple des Editions Quae et d'ENS Editions qui ont organisé en amont leur chaîne d'édition structurée : pré-formatage des fichiers Word par les éditrices aux Editions Quae dans un format facilement transposable en XML par l'éditeur numérique ou formatage en XML quasi complet des fichiers chez ENS Editions par les éditrices avec contrôle qualité et dépôt des fichiers par un opérateur dédié en fin de chaîne.

La chaîne d'édition structurée nécessite des moyens humains qualifiés. L'hypothèse de travail proposée est d'organiser la chaîne selon un schéma en deux étapes, la première étape pouvant rapidement être mise en œuvre, la seconde étant considérée comme une organisation cible grâce à l'existence d'un réseau de secrétaires d'édition dans les laboratoires de l'UL.

- 1^{ère} phase : Attribuer 1 ETP minimum pour l'édition structurée Métopes au sein de l'équipe.
- 2^{ème} phase : Organiser la chaîne d'édition structurée à l'échelle de l'UL en s'appuyant sur le réseau des secrétaires d'édition déjà présents dans les laboratoires de recherche, en les formant pour transférer les compétences d'aval en amont.

4.3.4/Recourir de manière accrue aux subventions externes et pérenniser le soutien financier de la DDE :

- Pratiquer une recherche de subventions externes plus systématique et promouvoir le positionnement de l'édition publique des Edul en faveur de la science ouverte. Au-delà des aides à la publication des laboratoires de recherche, la recherche de subventions externes a été à plusieurs reprises mentionnée dans les entretiens. Certaines collectivités peuvent être sensibles aux arguments de la science ouverte qui n'est pas nécessairement encore une

dimension bien identifiée de la recherche et de l'édition publique. A noter que les entretiens réalisés rendent compte du peu d'éligibilité des éditeurs publics aux aides à la publication.

- Pérenniser autant que possible le soutien financier de la DDE de l'Université de Lorraine ; ce modèle de revenus lié aujourd'hui aux économies réalisées par les désabonnements à des ressources documentaires payantes est fragile et limité dans la durée. Sa pérennisation nécessite d'étudier comment la DDE pourrait poursuivre son soutien à l'édition ouverte.

4.4/Contrats d'édition et licences Creative Commons

- Adopter des contrats de cession non exclusive des droits d'auteurs à titre gracieux. L'abandon des droits d'auteurs soustrait les Edul de versements de droits et contribue à l'allègement des charges et donc à la viabilité économique des Edul. Un modèle de contrat non exclusif pour les monographies sans rémunération est en cours de rédaction au CoSO. Un modèle de contrat d'édition pour une contribution à un ouvrage collectif (cession des droits d'auteur à titre gracieux et non exclusif) est d'ores et déjà disponible.
- Adopter les contrats d'édition du CoSO qui intègrent des clauses d'utilisation de licence CC. Par prudence et pour garantir l'attractivité des Edul pour les auteurs, proposer une licence CC-BY-NC-SA (afin de se garantir de la non exploitation commerciale des œuvres dérivées) si les auteurs acceptent le principe de la réutilisation et de l'adaptation de l'œuvre, ou sinon, une licence CC-BY-NC-ND qui garantit un respect maximal de l'œuvre originale (pas de modification) et permet le partage, la copie, la reproduction, la distribution et la communication ouverte sauf à des fins commerciales.
- Autoriser le dépôt dans une archive ouverte de la version éditeur des contributions à un ouvrage collectif à l'instar de la FPUS.